

Décharge 2013: budget général UE, Comité économique et social

2014/2082(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Comité économique et social européen pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1627 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section VI — Comité économique et social européen.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier exige que la politique immobilière du Comité soit annexée à son rapport annuel d'activité, notamment parce qu'il est important que **les coûts de cette politique soient rationalisés** et ne soient pas excessifs.